



ALASKAN MALAMUTE CLUB DE FRANCE

BREVET DE TRAVAIL

INFORMATIONS SAISON 2018-2019

- Le brevet de travail, ça sert à quoi ?

Vos malamutes ont déjà été entraînés au vélo ou au kart, vous êtes débutant au traîneau ou musher confirmé, rejoignez l'équipe « brevet de travail malamute » pour quelques week-ends formidables. Vous pourrez vous éclater avec votre attelage sur les pistes tracées et sécurisées de 10 km minimum par manche pour les épreuves normales en 2-3 chiens, 15 km minimum en 4-5 chiens et environ 20 km pour les distance. L'ambiance, certes de compétition, mais entre malamutes comme le précise le standard, est très bon enfant et amicale parmi les compétiteurs du brevet malamute, sur quelque distance que ce soit.

Rappel : il faut 3 attelages au minimum au départ pour ouvrir la catégorie. La catégorie 2-3 chiens compte toujours plus d'attelages. Si vous désirez concourir en 4 chiens, la catégorie sera ouverte si 3 attelages sont au départ. On nous demande depuis longtemps de l'ouvrir, alors, mettez-vous d'accord entre mushers intéressés pour vous inscrire sur les mêmes courses.

La participation aux épreuves de brevet de travail vous permet aussi de mettre en valeur les capacités sportives de vos chiens au niveau cynophile : obtenir pour tous les chiens confirmés de l'attelage, le titre de chien breveté (qui vous permet l'inscription en classe travail dans les expositions canines), concourir pour le titre de Champion de Travail et de Lauréat Standard Performance (LSP).

Informez-vous, lisez le règlement du brevet de travail, sur le site de l'AMCF ou sur demande au secrétariat de l'AMCF.

- CALENDRIER sous réserve d'enneigement et de disponibilité des juges. Se renseigner sur le site de l'AMCF.

Dates	Lieu	Type	Club organisateur	Juge
5-6 janvier 2019	CUVERY (01)	SPRINT Championnat AMCF	C.N.T.P./ C.P.T.C.I.F.	Judith GOGIBUS
12-13 janvier 2019	ALPE DU GRAND SERRE (38)	SPRINT	C.N.T.P.	Damien CUROT
19-20 janvier 2019	MEAUDRE (38)	DISTANCE Championnat AMCF	C.M.B.	Gérard GODIMUS
26-27 janvier 2019	LAC BLANC (88)	SPRINT	C.T.P.M.V.	Arnaud EGGEMANN
02-03 février 2019	LES CONTAMINES (74)	SPRINT	M.A.D.	Valérie CHARNEAU
16-17 février 2019	St URCIZE (15)	DISTANCE Report Championnat AMCF	V.S.D.	Valérie CHARNEAU
23-24 février 2019 (report)	CUVERY (01)	SPRINT Report	C.N.T.P./ C.P.T.C.I.F.	Judith GOGIBUS
23-24 mars 2019	LA BRESSE (88)	SPRINT	C.T.P.M.V.	Jean-Marc CHARNEAU

En raison des aléas climatiques, seront retenues comme épreuves de brevet de travail les 5 premières courses qui auront pu avoir lieu. Le championnat sera reporté de course en course jusqu'à ce qu'il ait pu avoir lieu.

La lettre fédérale étant supprimée, veuillez consulter les fiches de course sur le site de la FFPTC pour avoir des renseignements complets sur chaque course. www.ffptc.fr

❑ CARNETS DETRAVAIL

Les demander à la Société Centrale Canine, 155 avenue Jean Jaurès, 93535 AUBERVILLIERS CEDEX.
Formulaire de demande téléchargeable sur le site de la SCC : www.scc.asso.fr

ATTENTION : aucun chien concourant pour le brevet de travail ne pourra prendre le départ si son carnet de travail ne peut être remis au juge sur place. Aucun envoi ultérieur ne sera admis.

❑ LICENCE

Obligatoire pour les brevets de travail.

Si vous ne l'avez pas encore, contactez d'urgence votre club de travail pour la demander.

❑ REGLEMENT OFFICIEL

Paru sur le site Internet de l'AMCF ou sur demande au secrétariat.

Tous les chiens de l'attelage, même ne concourant pas, doivent être inscrits sur le formulaire d'engagement.

Veillez lire attentivement le règlement du brevet de travail avant d'engager vos chiens.

❑ INSCRIPTIONS

Attention : clôture des inscriptions à l'AMCF une semaine avant la clôture FFPTC pour avoir le temps de saisir et transmettre la liste des brevets de travail engagés.

Merci d'en tenir compte dans le délai postal d'envoi de vos dossiers d'engagement.

▪ CUVERY – 05 et 06 janvier 2019 (report 23/24 février) - Attribution du CACT de championnat

Distance normale (piste catégorie B) : 32 € pour les licenciés FFPTC - 39€ pour les licenciés autres fédérations + 5 € par chien appartenant à un membre de l'AMCF ou 10 € par chien pour les propriétaires non membres de l'AMCF.

Inscription : AMCF avant le 21/12/2018 (majoration de 10 € après cette date)

▪ L'ALPEDU GRANDSERRE – 12 et 13 janvier 2019

Distance normale (piste catégorie B) : 32 € pour les licenciés FFPTC - 39€ pour les licenciés autres fédérations + 5 € par chien appartenant à un membre de l'AMCF ou 10 € par chien pour les propriétaires non membres de l'AMCF.

Inscription : AMCF avant le 28/12/2018 (majoration de 10 € après cette date)

▪ MEAUDRE – 19 et 20 janvier 2019 - Attribution du CACT de championnat

➤ Moyenne et longue distance : vous concourez à la fois dans la course fédérale et pour le brevet de travail.
Matériel obligatoire : renseignements auprès de la FFPTC.

➤ **Attention : double inscription**

1) CMB – Renseignements : secretariatcmb38@gmail.com

- Inscriptions : consulter le site de la FFPTC

- formulaire FFPTC

- fiche cyno-sanitaire

- chèque de 42 € (pour les licenciés FFPTC/ 50€ pour les licenciés autres fédérations) à l'ordre du CMB

- **clôture : 11/01/2018 (majoration de 10€ après cette date)**

- 2) AMCF
- formulaire AMCF
 - dossier AMCF
 - 5 € par chien appartenant à un membre de l'AMCF ou 10 € pour un non-membre de l'AMCF par chèque à l'ordre de l'AMCF.
- Clôture le 04/01/2019 (majoration de 10 € après cette date)

▪ **LE LAC BLANC – 26 et 27 janvier 2019**

Distance normale (piste catégorie B) : 32 € pour les licenciés FFPTC - 39 € pour les licenciés autres fédérations + 5 € par chien appartenant à un membre de l'AMCF ou 10 € par chien pour les propriétaires non membres de l'AMCF.

Inscription : AMCF avant le 11/01/2019 (majoration de 10 € après cette date)

▪ **LES CONTAMINES – 2 et 3 février 2019**

Distance normale (piste catégorie B) : 42 € pour les licenciés FFPTC - 49 € pour les licenciés autres fédérations + 5 € par chien appartenant à un membre de l'AMCF ou 10 € par chien pour les propriétaires non membres de l'AMCF.

Inscription : AMCF avant le 18/01/2019 (majoration de 10 € après cette date)

▪ **SAINT-URCIZE – 16 et 17 février 2019 (report championnat AMCF Distance)**

➤ Moyenne et longue distance : vous concurrez à la fois dans la course fédérale et pour le brevet de travail.
Matériel obligatoire : renseignements auprès de la FFPTC.

➤ **Attention : double inscription**

1) VSD – Renseignements : Tél : 06.24.44.74.66

- Inscriptions : consulter le site de la FFPTC
- formulaire FFPTC
- fiche cyno-sanitaire
- chèque de 42 € pour les licenciés FFPTC - 50 € pour les licenciés autres fédérations à l'ordre du CMB
- clôture : 08/02/2019 (majoration de 10 € après cette date)

2) AMCF

- formulaire AMCF
 - dossier AMCF
 - 5 € par chien appartenant à un membre de l'AMCF ou 10 € pour un non-membre de l'AMCF par chèque à l'ordre de l'AMCF.
- Clôture le 1er/02/2019 (majoration de 10 € après cette date)

▪ **LA BRESSE – 23 et 24 mars 2019**

Distance normale (piste catégorie B) : 32 € pour les licenciés FFPTC - 39 € pour les licenciés autres fédérations + 5 € par chien appartenant à un membre de l'AMCF ou 10 € par chien pour les propriétaires non membres de l'AMCF.

Inscription : AMCF avant le 08/03/2019 (majoration de 10 € après cette date)

- CONFIRMATION DE COURSE (JEUDI 15 H) ET TOUS RENSEIGNEMENTS FFPTC
(Fiches de courses, horaires, repas musher, hébergements, etc.)

Internet www.ffptc.fr

❑ INSCRIPTION POUR LE BREVET DE TRAVAIL

N'oubliez pas de vous inscrire aussi dans la course pour les « distances ».

Dossier à envoyer pour l'inscription, un dossier par course, un chèque par course :

- Demande d'engagement
- Fiche cyno-sanitaire
- Copie du pedigree de chaque chien de l'attelage
- Pour les chiens non LOF : copie de la feuille de jugement en nationale d'élevage où le chien a obtenu au minimum un Très Bon
- Chèque ou virement du montant des engagements à l'ordre de l'AMCF

Tous les chiens composant l'attelage doivent être inscrits. Un chien au minimum doit être inscrit pour le brevet. L'engagement des chiens ne concourant pas est gratuit.

Les dossiers d'inscription incomplets, non accompagnés du paiement ne seront pas acceptés. Les dossiers doivent parvenir chez Damien Curot aux dates précisées plus haut.

Inscriptions uniquement par courrier, chez :

**Damien CUROT
AMCF
58, avenue du Général de Gaulle
21110 GENLIS**

❑ RENSEIGNEMENTS

Chantal Godimus
Tél : 03 23 80 13 64
cgcy@wanadoo.fr

Damien Curot
Tél : 03 45 95 03 67
damien.curot@gmail.com

Internet www.alaskan Malamute.fr

❑ HOMOLOGATION DES BREVETS DE TRAVAIL

Adresser les carnets de travail à **Chantal GODIMUS** - AMCF – 19, rue de l'arbre rond - 02320 SUZY Joindre la somme de 7 € pour 1 carnet, 8 € pour 2 ou 3 carnets, par chèque à l'ordre de l'AMCF pour participation aux frais de retour des carnets de travail sous pli recommandé avec accusé de réception.

BONNE SAISON A TOUS !